



**HAL**  
open science

# Le prieuré Saint-Irénée de Lyon : essai d'histoire d'un témoin de la réforme grégorienne

Hervé Chopin

► **To cite this version:**

Hervé Chopin. Le prieuré Saint-Irénée de Lyon : essai d'histoire d'un témoin de la réforme grégorienne. Les monastères de chanoines réguliers en France du XIe au XVIIIe siècle, May 2018, Saint-Martin-aux-Bois, France. p. 121-150. halshs-02141895

**HAL Id: halshs-02141895**

**<https://shs.hal.science/halshs-02141895>**

Submitted on 27 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Le prieuré Saint-Irénée de Lyon : essai d'histoire d'un témoin de la réforme grégorienne*

Hervé Chopin

Située à l'ouest de Lyon, sur la « colline sainte » au sud de Fourvière et du plateau de Trion, l'église Saint-Irénée domine la ville basse et la presqu'île (cf. fig. n° 1). Cette église ancienne détenait les prestigieuses reliques de saint Irénée, deuxième évêque de Lyon, dont on gardait le souvenir d'un martyr<sup>1</sup>, envoyé par Polycarpe, évêque de Smyrne, lui-même disciple de Jean l'Évangéliste. Si l'on ne connaît rien du point de vue institutionnel pour les périodes les plus hautes, on sait qu'en 868, elle fut associée à l'église Saint-Just, les deux établissements étant gérés par une même communauté de chanoines. Hugues de Die (1083-1106), grand réformateur, a régularisé Saint-Irénée, les chanoines de Saint-Just continuant de mener une vie séculière. L'historiographie n'a pas consacré de travail à ce prieuré, seuls les travaux de l'archéologue lyonnais Jean-François Reynaud<sup>2</sup> ont permis d'approfondir les connaissances sur cet ancien bâtiment que les dernières datations permettent de faire remonter au moins au V<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que le manque de sources rend difficile l'écriture d'une histoire linéaire, d'autant plus que certains textes sont conservés seulement par le biais de copies. Cependant, quelques mentions et des indices provoquent un questionnement sur le passage de la sécularité à la régularité et sur la fonction donnée aux reliques de saint Irénée dans cette transformation puis, au-delà, sur la diffusion de la réforme. Les origines anciennes de cette église et le fait de conserver probablement les restes d'un des premiers chrétiens de Gaule, évêque et grand auteur de surcroît, ont sans doute joué un rôle important dans son devenir, que ce soit durant la période carolingienne ou lors de sa régularisation, peut-être au point de constituer un réseau autour de son culte.

---

<sup>1</sup> J. VAN DER STRAETEN, « Les Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne. Étude littéraire », *Analecta bollandiana*, 79 (1961), p. 117-144 et « Les Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne. Le texte de Farfa », p. 455-468 ; *id.*, « Saint Irénée fut-il martyr ? », *Les martyrs de Lyon (177)*. Lyon 20-23 septembre 1977, Paris, Éditions du CNRS, 1978 (colloques internationaux du CNRS, 575), p. 145-152.

<sup>2</sup> Je remercie J.-Fr. Reynaud pour ses remarques précieuses. J.-Fr. REYNAUD, *Lugdunum christianum. Lyon du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1998 (Documents d'Archéologie française, 69) ; *id.*, « Lyon. Saint-Irénée : une basilique funéraire des V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin monumental*, 169-2 (2011), p. 153-155 ; J.-Fr. REYNAUD, P. GUIBERT, A. BOUVIER, Ph. LAMNOS et Ph. DUFRESNE, « Saint-Irénée (Lyon) : une église funéraire des V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles », *Revue archéologique de l'Est de la France (RAE)*, 61 (2012), n° 184, p. 223-258 ; J.-Fr. REYNAUD, C. COLLOMB, « Du mausolée à la basilique funéraire de Saint-Irénée (Lyon) : résultats des sondages de vérification de juin 2012 », *RAE*, 62 (2013), n° 185, p. 453-473. Pendant longtemps, l'histoire du saint et de son hypothétique martyr a dominé dans l'historiographie, aux dépens de l'histoire du bâtiment et surtout de sa communauté. Ainsi, le Père A. GOULLAUD, dans *Saint Irénée et son temps. Deuxième siècle de l'Église*, Lyon, Briday éditeur, 1876, donne quelques maigres éléments concernant le saint et la communauté qui entretint son culte (p. 407-408 par exemple concernant le procès qui opposa les chanoines de Saint-Just de Lyon à leurs voisins de Saint-Irénée concernant la possession des reliques du saint). Sans mentionner toutes les histoires de Lyon qui évoquent plus particulièrement le passage de la régularisation de l'établissement par Hugues de Die, il faut cependant ajouter l'histoire propre du quartier réalisée par S. WYSS, *20 siècles à Saint-Irénée*, Lyon, Association culturelle des sanctuaires de Saint-Just et Saint-Irénée, 2005.

## Une église ancienne

### Les origines

Irénée de Lyon prit la succession de l'évêque Pothin après le martyre que subit la communauté chrétienne de Lyon et de Vienne vers 177-178. Pendant son épiscopat, il entretint une correspondance avec Eleuthère, évêque de Rome, et écrivit différents traités dont *Contre les hérésies*. Il participa aussi aux discussions sur la date de Pâques. On ne sait rien sur la fin de son épiscopat. Cependant, à travers le texte *Passion*, daté du début du VI<sup>e</sup> siècle par Joseph van der Straeten, il fut considéré comme martyr, malgré l'absence d'une telle information dans les ouvrages d'Eusèbe de Césarée ou de Jérôme. Pour J. van der Straeten, il s'agirait d'une construction de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle pour légitimer l'évangélisation de différents sièges au nord de Lyon. D'après sa *Passio* ((BHL. 4457), le prêtre Zacharia, qui l'accompagnait lors de son arrivée à Lyon, et qui lui-même serait le successeur d'Irénée, aurait récupéré le corps de l'évêque et l'aurait inhumé dans une *crypta* avant de faire édifier un autel sur sa tombe<sup>3</sup>. Très tôt l'église fut associée, ainsi que celle de Saint-Just à une nécropole antique<sup>4</sup>, l'église étant elle-même dès le V<sup>e</sup> siècle construite à côté de plusieurs mausolées dont certains furent réutilisés. Elle était composée d'une église avec une crypte qui fut largement endommagée vers 1562 au moment de la prise de la ville par les huguenots et reprise au XIX<sup>e</sup> siècle (cf. fig. n° 2 et 3). L'église était alors sous le vocable de Saint-Jean, comme le précise Grégoire de Tours ou Adon<sup>5</sup>. Elle prit le vocable de Saint-Irénée entre le VI<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle. En plus du saint évêque, elle conservait aussi les restes des saints martyrs, Alexandre et Épipode, qui auraient péri, d'après la tradition, lors d'une deuxième vague de persécutions, peu après 177-178<sup>6</sup>.

Dans cette nécropole, plusieurs épitaphes ont été retrouvées dont certaines concernent des clercs de l'Église de Lyon comme celle de l'acolyte Disderius, mort le 28 juillet 517, après avoir vécu 85 ans, ou celle découverte au XVII<sup>e</sup> siècle, puis disparue avant d'être mise au jour de nouveau en 1895, concernant *Stefanus, primicirius scolae lectorum, serviens ecclesia Lugduninsi* qui vécut 66 ans et mourut le 23 novembre 552<sup>7</sup>. Ces inscriptions sont la preuve de l'existence d'un clergé qu'il est difficile de relier à celui de Saint-Irénée. De plus, aucune communauté canoniale n'y est citée par la documentation de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>3</sup> J. VAN DER STRAETEN, « Les Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne. Le texte de Farfa », *op. cit.*, p. 459 ; le passage est repris dans le martyrologe de l'Anonyme lyonnais ; J. DUBOIS et G. RENAUD, *Edition pratique des martyrologes de Bède, de l'anonyme lyonnais et de Florus*, Paris, I.R.H.T, CNRS, 1976 au 28 juin (4 des calendes de juillet) ; Ch. PERRAT, A. AUDIN, « Saint Irénée. L'histoire et la légende », *Cahiers d'histoire*, 1956, n° 3, p. 227-251.

<sup>4</sup> Nous renvoyons aux fouilles dirigées par E. FERBER (INRAP), « Lyon. Place Wernert, un habitat là où vivaient les morts », *Archéologia*, n° 562 (février 2018), p. 10-11. Cette fouille s'est tenue de 2015 à 2016, sur une surface de 2 700 m<sup>2</sup>, avec 838 sépultures datées des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. Cette nécropole était déjà en partie connue sur d'autres lieux et son emprise est considérable.

<sup>5</sup> GREGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria martyrum*, *Patrologia latina*, éd. J.-P. MIGNE, Paris, 1844-1855 (désormais PL), t. 71, col. 752A ; ADON, *Martyrologe*, PL t. 123, col. 294C.

<sup>6</sup> Voir G. HENSCHEN, D. PAPEBROCH, *Acta sanctorum, Aprilis*, Anvers, 1675, t. III, p. 7-10, au 22 avril (BHL 2574 et 2575) ; ils sont aussi mentionnés par *Eusebius Gallicanus* (sermon attribué à Eucher de Lyon ou à Fauste de Riez), F. GLORIE (éd.), *Eusebius Gallicanus, Collectio homiliarum*, Turnhout, Brepols, 1971 (*Corpus christianorum, series latina* 101A), p. 635-644.

<sup>7</sup> Article « Lyon », F. CABROL, H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1931, t. X, col. 298-299 et 309.

### Une collégiale séculière

Une charte de l'abbaye de Savigny, située dans la région lyonnaise, datée d'octobre 856 mentionne une *terra Sancti Irenei* dans l'*ager Tarnatensis* (Ternand, 69), dans un lieu nommé Villanova. S'il s'agit bien de l'église de Saint-Irénée, cela montre une existence institutionnelle antérieure à la transformation<sup>8</sup> qui s'opéra quelques années plus tard. En effet, une restructuration s'imposa à la communauté de Saint-Just, attestée quant à elle, au moins depuis les années 830<sup>9</sup>. Il existait alors à Lyon, en plus du chapitre cathédral, quatre chapitres de chanoines : celui de Saint-Just, et ceux de Saint-Paul, Saint-Nizier et Saint-Georges appliquant sans doute l'*Institutio canonicorum* de 816. Celui de Saint-Just apparaît associé à Saint-Irénée à partir de 868. Cette nouvelle communauté ayant la charge des deux édifices est la mieux renseignée de la période carolingienne<sup>10</sup>. L'acte daté de 868, conservé par le biais d'une copie du XV<sup>e</sup> siècle émane de l'archevêque Rémi (852-875) auquel s'associa le chorévêque Audin<sup>11</sup> et mentionne une *congregatio servorum Dei* qui se trouve *apud beatissimos martires Yreneum et socios ejus et sanctos episcopos et confessores Christi Justum et qui alii in sacra basilica ipsius requiescunt*<sup>12</sup>. Cette *congregatio* fut donc chargée de veiller sur ces *sancti loci*. Ces lieux saints entretenaient la mémoire des martyrs puisqu'on ajoute plus loin les qualificatifs suivants : *preciosorum martirum memoriis*. Cependant, ces sanctuaires firent l'objet de négligences qui les conduisirent à la ruine, *ad ruinam*

---

<sup>8</sup> Acte n° 219350 dans *Chartae Galliae*. Edition électronique : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2014. (Telma). [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/charte219350/>. Date de mise à jour : 16/09/11. Première version : 10 juin 2010 qui provient de BERNARD (Auguste), *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Paris, 1853, n° 24.

<sup>9</sup> *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, éd. P. PIPER, MGH, LMN, 1884, p. 257-259.

<sup>10</sup> Avoir une communauté canoniale répartie sur deux édifices est rare. Une situation assez similaire se retrouve à Sithiu (Saint-Omer, 62) où se trouvait une abbaye. Il existait, en outre, une église « haute » fondée par Omer sous le vocable de la Vierge sur une colline. Une séparation eut lieu entre 820 et 834 sous l'abbatiat de Fridogise : celle de Sithiu (Saint-Bertin) fut occupée par les moines et celle de Sainte-Marie par des chanoines. B. MEIJNS, « Chanoines et moines à Saint-Omer. Le dédoublement de l'abbaye de Sithiu par Fridogise (820-834) et l'interprétation de Folcuin (vers 962) », *Revue du Nord*, 2001/4 (n° 342), p. 691-705 ; mais aussi plus récemment, J.-Ch. BEDAGUE, *Ecclesia alterius conditionis : la collégiale Notre-Dame de Saint-Omer jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Histoire et archives*, Paris, Ecole Pratique des Hautes études, 2014.

<sup>11</sup> *Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse & Bugey : comprises jadis dans le Pagus major lugdunensis*, (CL) éd. M.-Cl. Guigue, Lyon, Association typographique, 1885-1893, 2 vol., t. I, n° 3, p. 6-8 ; G. PARADIN, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, A. Gryphius, 1573 (reproduction en fac-simile, Dioscor éditions, 1985), p. 107. M. Rubellin indique que la pièce est conservée aux Archives départementales du Rhône (ADR), à la cote 12 G 470 (M. RUBELLIN, *Église et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, Lyon, PUL, 2003, p. 177, note 109), comme cela est indiqué dans l'inventaire dressé par René Lacour en 1968, cote qui concerne d'ailleurs les travaux dans l'église de Saint-Just, mais cette pièce est manquante à ce jour. La mise à jour de l'inventaire de la sous-série 12 G, ([http://archives.rhone.fr/accounts/mnesys\\_cg69/datas/medias/IR\\_pour\\_internet/12%20G.pdf](http://archives.rhone.fr/accounts/mnesys_cg69/datas/medias/IR_pour_internet/12%20G.pdf)) consultable sur le site des Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon ne contient d'ailleurs plus du tout la mention figurant dans l'inventaire de Lacour. *Quid* de cette pièce ? M.-Cl. Guigue ne donne pas de précision, en dehors du fait qu'il s'agissait d'un cahier de procédures du XV<sup>e</sup> siècle dans le fonds de Saint-Just. Il ne donne pas non plus l'ancienne cote.

<sup>12</sup> Saint Irénée arrive en tête dans l'acte à deux reprises. Il est aussi possible de le constater dans les quelques autres textes conservés. Doit-on y voir une place prépondérante du martyr par rapport au confesseur, s'agit-il d'une préséance liée à la chronologie, ou un peu des deux ? Que dire, alors, de la place de l'église Saint-Irénée dans la « hiérarchie » des églises de la ville à cette époque ?

*deducta*. C'est pourquoi les pontifes de la cité essayèrent de réparer ces *venerabilibus locis secundum possibilitatem*. Cela concerna non seulement les églises, *ecclesias sanctorum*, mais aussi les *habitationes commanencium clericorum*. Le nombre de *clerici* était alors de vingt : quatorze dans une première église et six dans l'autre, sans préciser quel édifice prévalait<sup>13</sup>. Cependant, si l'on respecte l'ordre des saints donné dès le début du texte, on peut conclure que Saint-Irénée aurait été la mieux dotée en clercs. Différents lieux furent concédés afin de subvenir aux besoins de la communauté : *Briniacas* avec l'église Saint-Martin, les *villae Berbesilis* et *Laurencianias*, à *Garensi*, l'église Saint-Jean, ce qu'un certain Hugues de l'église de Saint-Irénée avait remis *pro remedio anime sue*, un certain nombre de possessions dont la moitié de l'église Saint-Vincent, les dîmes de *Genoliaco*, la *villa* de Saint-Just et les vignes près de sa porte. Certains toponymes s'identifient assez facilement comme Brignais ou Trion à Lyon. En revanche, l'opération est plus difficile pour d'autres<sup>14</sup>. Dans les confirmations concernant l'Église de Lyon citées plus haut, Saint-Irénée est également mentionnée comme dans les diplômes de Charles le Gros (885) ou de Louis l'Aveugle (892 et 895/901)<sup>15</sup>. La présence de cette église dans ces concessions et confirmations faites à l'Église de Lyon, confirme l'idée qu'une dépendance forte la liait à l'archevêque et au chapitre cathédral. On constate aussi que Saint-Just n'est à aucun moment mentionnée. Guillaume Paradin, historien de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle et qui était doyen de la collégiale de Beaujeu, bien au fait de ce qui se passait à Lyon, cite d'autres donations. Sous l'archevêque Austerius (906-915/919) en 913, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, fondateur de Cluny, édifia l'église de Grezay et la céda aux chanoines<sup>16</sup>. En 927, l'archevêque Anschericus (926-928), en réponse à la demande de la communauté qui se plaignait de sa grande pauvreté, remit les deux églises de Valsonne, Saint-Clément et Saint-Romain, celle de Saint-Didier de Fleurieu (*Floriaco*) et l'église Sainte-Marie de Grézieu<sup>17</sup>. Certaines de ces concessions furent confirmées par l'archevêque Guy (928-942) en 932. Il s'agissait de la dîme de cette abbaye provenant des vignes et terres *in illa villa in qua prefate ecclesie constructe sunt*, avec aussi *Villa Nova* (?) et *Trigoncio*, le quartier de Trion, à Lyon. Il s'adressait aux

<sup>13</sup> L'historiographie lyonnaise de manière générale a considéré que ces quatorze premiers clercs étaient affectés à Saint-Just et les six autres à Saint-Irénée, alors que rien ne permet de le dire dans le texte. Seul Hubert Gerner dans le chapitre concernant Saint-Just et Saint-Irénée (H. GERNER, *Lyon im Frühmittelalter. Studien zur Geschichte der Stadt des Erzbistums und der Grafschaft im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne, Wienand, 1968, p. 256-268) n'ose pas trancher et reprend le texte tel qu'il a été édité par M.-Cl. Guigue. Il ne donne d'ailleurs pas la cote du document mais juste la référence du *Cartulaire lyonnais*.

<sup>14</sup> H. GERNER, *op. cit.*, propose une identification de certains de ces toponymes : Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Jean-de-Touslas et Genouilleux.

<sup>15</sup> G. GUIGUE, « Les possessions territoriales de l'Église de Lyon, d'après la bulle du pape Sergius III et les diplômes carolingiens », *Bulletin philologique et historique* (1925), p. 21-22. Les terres confirmées à Saint-Irénée sont celles de *Luperciaco*, *Juliaco*, *Monte* et *Cabanniaco*. G. Guigue propose une localisation à proximité de Saint-Irénée, dans un espace compris aujourd'hui entre Lyon et Sainte-Foy-lès-Lyon.

<sup>16</sup> G. PARADIN, *Mémoires, op. cit.*, p. 114. Il s'agit de Grézieu-la-Varenne (dépt. Rhône, arrdt Lyon, canton Craponne) que l'on retrouve plus tard dans les possessions de Saint-Just. L'église aurait été érigée par l'archevêque à la demande du comte. Sont associés les toponymes de *Crapponnam* (Craponne, dépt Rhône, arrdt Lyon, chef-l. de canton), *Planitias* et *Juliacum*. Le début du diplôme est assez semblable à celui de 932.

<sup>17</sup> G. PARADIN, *Mémoires, op. cit.*, p. 115 ; d'autres biens furent donnés par un seigneur nommé Aurélien qu'il possédait dans les Monts d'Or à Albigny-sur-Saône. Cela aurait été fait sous le même archevêque, mais Guillaume Paradin n'en donne pas le texte.

*canonici beati Yrenei nec et non Sancti Justi*<sup>18</sup> qui vivaient *in communione fratrum* dans ces deux églises, *ad mensam fratrum ibi Dei servicium facientium in eorum communione*. La communauté portait bien les vocables de Saint-Irénée et de Saint-Just. Le terme de *fratrum*, comme l'a bien montré, dans son article sur la cathédrale Saint-Lambert de Liège, Alexis Wilkins, ne renvoie pas, de façon explicite à l'organisation d'une vie communautaire. Il exprime une relation confraternelle entre les membres, éventuellement peut-être une marque d'affection, mais ne peut être considéré comme un témoin d'une tentative de réforme vers une vie communautaire idéale telle qu'on la retrouve à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Il n'est pas possible de savoir si l'*Institutio canonicorum* d'Aix a été appliquée strictement. Les grands (empereur, roi, duc, comte) n'oublèrent pas cette église dans les donations et confirmations de privilèges tout comme les archevêques qui firent à l'égard de cette communauté aussi preuve d'une grande générosité, que l'on ne retrouve pas les années suivantes<sup>20</sup>.

Effectivement, deux actes concernant le don de l'église Saint-Just-en-Bas<sup>21</sup> aux chanoines viennent s'ajouter à ces informations. Ces deux donations conservées par le biais de copies ne sont pas datées. Une première correspond à celle de l'église de Saint-Just-en-Bas faite par un prêtre dénommé *Rannucus* en rémission de ses péchés et de ceux de ses parents, aux *sacras sanctas ac venerabiles ecclesias in honore beati Yrenei et beati Justi sitas videlicet in Monte Sancto*<sup>22</sup>. Ce texte donne la première mention de la « Montagne Sainte »<sup>23</sup>. La deuxième correspond à la cession au diacre Singuinus par

<sup>18</sup> CL, t. I, n° 4, p. 8-9. Cette pièce devait se trouver dans le même cahier du XV<sup>e</sup> siècle que celle de 868. Deux copies partielles et transformées sont conservées dans ADR 12 G 511 : une première contient la date 933 et voit le prénom de l'archevêque précédé de *quondam* et son titre suivi de la mention d'abbé de Saint-Just, mais ces deux éléments sont douteux. Dans l'acte édité et complet, l'archevêque énumère certains chanoines : *Gisulfer, Samuel, Johannes, Girerdus, item Gerardus, Walcandus, ceterique canonici in prelibatis ecclesiis*. On ajoute un peu plus loin, dans le même ordre que celui-ci *prefatis ecclesiis in honore videlicet Sancti Yrenei vel Sancti Justi dicatis, in communione fratrum in illis locis*.

<sup>19</sup> A. WILKINS, « *Fratres et canonici*. Le problème de la dissolution de la vie commune des chanoines : le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège au Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, 2005/1 (tome CXI), p. 41-58.

<sup>20</sup> Cette situation est assez comparable à celle, par exemple, de la collégiale de Marœuil décrite par B. MEUNIS dans son article « Deux fondations exceptionnelles de collégiales épiscopales à la frontière du comté de Flandre : Marœuil et le Mont-Saint-Éloi (milieu du X<sup>e</sup> siècle) », *Revue du Nord*, 2006/2 (n° 365), p. 251-273.

<sup>21</sup> Département de la Loire, arrondissement Montbrison, canton Saint-Georges-en-Couzan. Cette église est transmise *cum suo presbiteratu* et est localisée dans le *pagus Lugdunensis* et dans l'*ager Ternacensis* puis dans le deuxième acte dans l'*ager Forensis*. J.-E. DUFOUR, *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006 [réimpression], p. XVII y voit une erreur du scribe lors de la copie du texte. S'agit-il d'une modification des limites de l'*ager* ?

<sup>22</sup> ADR 12G1193, cette copie est faite sur un rouleau de papier et de parchemin. Elle a été établie à partir du *Liber donationum* au f° XXVII, comme cela est indiqué sur les deux copies, sans donner davantage de précision. Lui fait suite une copie d'une bulle du pape Alexandre III et d'un vidimus de 1413 d'une bulle de l'archevêque Renaud de Forez réalisée par Mathieu de Marcilly, licencié en décret, doyen de Montbrison et official de Lyon de 1214. Dans la liasse se trouve une autre copie de ce texte, suivi de la bulle d'Alexandre III, mais pas de la bulle de Renaud ; CL I, n° 5, p. 9-10.

<sup>23</sup> D. MEYJNS, *La Montagne sainte. Mémorial de la confrérie des saints-martyrs de Lyon*, Lyon, imprimerie catholique, 1880. L'auteur a repris cette expression dans le titre de son ouvrage qui étudie Saint-Irénée et le culte des martyrs de Lyon. Cela est dans la lignée du regain d'intérêt pour l'histoire religieuse lyonnaise qui alla de pair avec toutes les restaurations qui furent effectuées sur les églises lyonnaises au XIX<sup>e</sup> siècle avec en point d'orgue la construction de Fourvière par Bossan ou celle de l'église Saint-Pothin, ainsi que tous les vitraux liés à saint Pothin, à saint Irénée et aux martyrs de 177 réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle par le maître-verrier Lucien Bégule.

l'abbé de Saint-Just Adémar associé aux chanoines, à titre viager de ladite église de Saint-Just-en-Bas<sup>24</sup>. Un troisième acte, daté celui-ci mais conservé sous forme de copie correspond à la donation du comte Artaud en 993<sup>25</sup>. Il aide à dater les deux actes précédents<sup>26</sup>.

Ce prêtre *Rannucus* céda des biens obtenus de ses parents à la communauté de chanoines. Ils sont localisés de manière précise, donnant d'abord le nom du *pagus*, puis de l'*ager* et enfin les limites du territoire dont les toponymes donnés ne sont pas identifiables. Cette donation avait pour but de subvenir *ad cothidiana stipendia canonicorum*. Il en laissait la moitié aux chanoines, une fois sa mort survenue, l'autre moitié étant attribuée à *Marcherius* chanoine. Les chanoines de Saint-Irénée et Saint-Just disposeraient de l'intégralité après la mort de ce dernier. Certains membres de sa famille possessionnés également à Saint-Just-en-Bas, ses oncles *Rannucus* et *Phanuhel* et son cousin *Braydincus* signèrent l'acte. Le chapitre des deux églises disposa effectivement de ces biens puisque quelques décennies plus tard, probablement aux alentours de l'An Mil, l'abbé associé à quelques clercs de la *congregatio* donna la jouissance viagère de Saint-Just-en-Bas, *cum integritate dotis et parrochie ex antiquo ad eam pertinente* ainsi que le manse de la *villa Greviziaco* au diacre *Singuinus*, sans doute membre du chapitre puisqu'il est qualifié de *frater*.

Comment peut-on expliquer ce changement dans l'ordre des dédicaces de la *congregatio* ? Il semblerait que, entre ces deux moments, la donation du comte Artaud fut déterminante. En effet, ce comte Artaud<sup>27</sup> concéda aux chanoines de Saint-Irénée et de Saint-Just, pour la rémission de ses péchés mais aussi de ceux de son frère *Stephanus* et de leurs parents, des terres sises *in Lugdunensi comitatu, et in agro Tarnantense*<sup>28</sup>, l'église Saint-Martin de Lestra<sup>29</sup> avec ses dimes et son *presbiteratus* et toutes les

---

<sup>24</sup> ADR 12 G 1193, cette copie est située sur les feuillets de la deuxième pièce citée ci-dessus, entre la donation de *Rannucus* et la bulle d'Alexandre III. Le texte est barré et certaines lignes raturées rendent la lecture malaisée. La copie a été prise également sur le *Liber donationum* au folio XLVI ; CL t. I, n° 6, p. 11-12.

<sup>25</sup> ADR 12 G 1097, copie dans J.-M. de LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, Paris-Montbrison-Lyon, 1860-1897, 4 vol., t. 3 preuves, p. 7-8.

<sup>26</sup> Ainsi, dans la donation de *Rannucus*, sont mentionnés, dans la liste des témoins, *Phanuhel* et *Jhoannasii* que l'on peut associer à Samuel et Johannes cités dans la confirmation de l'évêque Guy de 932. On rencontre encore deux *Adalardus* dont l'un pourrait être le chanoine *Ardradus* cité dans les témoins de la donation du comte Artaud. Ce premier acte pourrait être ainsi daté entre 932 et 993. Le deuxième acte est différent. Il mentionne l'abbé Adémar de la *congregatio Sancti Justi atque Sancti Yrenei*. On voit que désormais Saint-Just est citée en premier : est-ce une erreur du scribe qui a recopié le texte, le mettant au goût du moment avec un chapitre de Saint-Just qui était plus important ou bien peut-on assister à un basculement de Saint-Irénée à Saint-Just au tournant de l'An Mil ? L'abbé Adémar est connu par ailleurs par le biais du cartulaire de Savigny : *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publiés par A. BERNARD, Paris, imprimerie impériale, 1853, 2 vol., t. I, n° 472, p. 251(désormais *Cart. Savigny*). Qualifié d'abbé de Saint-Just, il donne à Savigny quelques biens. L'acte est daté de mars sous le règne du roi de Bourgogne Rodolphe *ca.* 1000. Beyssac le donne pour abbé vers 1000-1010 (J. BEYSSAC, « Les abbés du chapitre de Lyon et abbés de Saint-Just », *Revue d'histoire de Lyon*, 1913, p. 401-412). Dans la liste des témoins signa aussi un certain Poncion dont le statut est difficilement identifiable. Était-il apparenté au Poncion que l'on retrouve faisant une donation à Saint-Paul ?

<sup>27</sup> E. FOURNIAL, « Recherches sur les comtes de Lyon aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », *Le Moyen Age*, 1952, p. 221-253 ; P. GANIVET, *Recherche sur l'évolution des pouvoirs dans les pays lyonnais : de l'époque carolingienne aux lendemains de l'an mil*, thèse de doctorat sous la direction de Chr. Lauranson-Rosaz, université Clermont 1, Clermont-Ferrand, 2000.

<sup>28</sup> Cet *ager* semble être le même que celui dans lequel était nommé Saint-Just-en-Bas. Voir *supra*.

<sup>29</sup> Saint-Martin-Lestra, département de la Loire, arrondissement de Montbrison, canton de Feurs.

annexes : maisons, terres arables et incultes, vignes, dont certaines récentes plantées par son frère Etienne, des prés, des saussaies, des moulins, des forêts et des prairies. Cet ensemble fut versé à la *mensa fratrum sanctorum predictum*, donc aux chanoines de Saint-Irénée et de Saint-Just. Après sa mort, les membres de la communauté auraient le *dominium* complet. En retour, les chanoines devaient faire quotidiennement le service divin, les matines et toutes les autres heures ainsi qu'une messe en l'honneur de la Vierge Marie à son autel dans l'église de Saint-Just.

À la veille de la réforme grégorienne, les communautés canoniales étaient très diverses. Certaines furent actives et subirent l'influence des comtes, du fait de l'importance des prestigieuses reliques qu'elles possédaient, d'autres semblent avoir disparu comme Saint-Georges dont nous n'avons plus de trace. Elles acquièrent les biens qui leur permettaient de fonctionner. Ainsi, Saint-Irénée-Saint-Just se développa surtout dans la partie occidentale du diocèse. Cependant, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle dans la Chrétienté, certaines voix commençaient à se faire entendre au sujet de la vie menée par les chanoines. Ce fut par exemple le cas à Avignon autour de Saint-Ruf.

### La régularisation

#### La réforme canoniale

Certains archevêques lyonnais marquèrent la cité au cours du XI<sup>e</sup> siècle comme Halinard de Sombernom (1046-1052), Gébuin (1077-1082) ou Hugues de Die (1082-1106). Dans le dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, ils s'appliquèrent à mettre en œuvre cette réforme en essayant de soustraire leurs clercs aux tentations de la simonie et du nicolaïsme. En effet, lors du synode romain de 1076, qui excommunia l'empereur Henri IV et des évêques lombards et ultramontains, comme l'évêque Béranger d'Agde, l'archevêque de Vienne *Herimannus* ou Armand<sup>30</sup> fut également excommunié pour simonie et pour avoir occupé les églises Saint-Barnard de Romans et Saint-Irénée de Lyon qui furent, alors, interdites. Le comte de Forez et Humbert de Beaujeu connurent le même sort que l'empereur, *propter infestationes Lugdunensis ecclesie*, « à cause des attaques contre l'Eglise de Lyon »<sup>31</sup>. Peut-on mettre en rapport les méfaits d'Armand de Vienne et ceux du comte de Forez, descendant du comte Artaud, et d'Humbert de Beaujeu ? Il est cependant intéressant de constater la proximité des mots, si ce n'est celle des faits entre le comte et Saint-Irénée. Peu de temps après, un plaid fut tenu à Tassin, dans la proche banlieue actuelle de l'Ouest lyonnais entre le comte Artaud II et l'archevêque Humbert permettant un rééquilibrage des pouvoirs entre l'archevêque auquel fut reconnu le droit de battre monnaie, et le comte à qui fut concédée la possession de droits dont des péages dans la cité, Lyon étant depuis 1032 en terre d'Empire<sup>32</sup>.

Par l'historiographie ou par les faits, Gébuin fut largement associé au mouvement canonial et à sa réforme. D'après Guillaume Paradin, il aurait consacré, la même année,

---

<sup>30</sup> La *Gallia christiana* nous dit qu'il fut chanoine de Vienne et de Saint-Barnard de Romans, puis abbé de Saint-Barnard en 1069 ; il succéda à l'archevêque Léger en 1070. B. HAUREAU, *Gallia Christiana*, Paris, 1865, t. XVI, col. 69-71 ; N. NIMEGEERS, *Évêques entre Bourgogne et Provence. La province ecclésiastique de Vienne au haut Moyen Âge (Ve-XIe siècle)*, Rennes, PUR, 2014, p. 261.

<sup>31</sup> E. CASPAR, *Das Register Gregors VII*, Munich, MGH, *Epistolae selectae*, 1967, vol 1, n° 3, 10a, p. 269.

<sup>32</sup> M. RUBELLIN, *Église et société op. cit.*, p. 374-375.



l'église de Beaujeu (diocèse de Mâcon) et ainsi confirmé la création de la collégiale<sup>33</sup>. Il remit des églises de son diocèse à Saint-Ruf<sup>34</sup> comme Sainte-Marie de la Platière, ancienne église lyonnaise, *que constructa est in suburbio Lugdunensis civitatis, supra ripam Araris ab oriente*, à laquelle étaient associées d'autres églises comme Sainte-Marie de La Boisse (avec Montluel et l'église de *Giriaco*, peut-être Jurieux<sup>35</sup>, et la chapelle Saint-Alban), Saint-André de Corcy, Saint-Marcel et Saint-Julien de Condeyssiats. Cela fut établi sur le conseil d'Hugues de Bourgogne, alors évêque de Die et légat du pape en Gaule, entre 1077 et 1082. Hugues devenu archevêque de Lyon confirma cette donation le 22 juin 1092<sup>36</sup>.

Au cours de cette même période, Grégoire VII conféra à Gébuin la primatie le 20 avril 1079<sup>37</sup>. Cela confirma ce qui était déjà mis en avant par Raoul Glaber dans ses *Histoires* : « Elle [la Ville de Lyon] est regardée de toute antiquité comme le vrai flambeau de la plus grande partie de la Gaule parce que c'est là que les hérauts de la foi chrétienne, envoyés par saint Polycarpe, disciple de l'apôtre Jean, sont venus porter la lumière dans tout le Pays »<sup>38</sup>.

Hugues de Die tenta de pousser encore plus loin cette réforme en essayant de l'inscrire au sein même des établissements proches de l'archevêque et du chapitre cathédral dont Saint-Irénée. En effet, non seulement il confirma, en 1092, les donations effectuées en faveur de Saint-Ruf par Gébuin, mais il alla jusqu'à régulariser une des plus vieilles églises de Lyon, détentrice des reliques du plus ancien évêque de la cité, dont l'apostolicité n'était plus à rappeler à un moment où l'on aspirait à un retour à la « vie apostolique ».

Aucun document original contemporain de cette régularisation n'a été conservé. Il faut se tourner vers deux types de sources différentes : une mention obituaire et une copie du XV<sup>e</sup> siècle d'une bulle de Pascal II. En effet, l'obituaire de la cathédrale de Lyon aux nones d'octobre (7 octobre) dispose d'une longue notice relative à Hugues de Die, mort en 1106, à Suse, où il fut inhumé. Plusieurs obituaires issus de l'Église de Lyon ont été conservés. Celui se trouvant à la Bibliothèque de l'Université de Bologne

---

<sup>33</sup> G. PARADIN, *Mémoires... op. cit.*, p. 121-122. Guillaume Paradin, était doyen de la collégiale de Beaujeu.

<sup>34</sup> La congrégation de Saint-Ruf naquit en 1039, à Avignon. L'acte se rapportant à cette naissance fait mention de saint Ruf mais aussi de saint Just de Lyon auxquels saints la communauté fut consacrée : U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae*, Valence, J. Céas, 1891, n° I, p. 1-4 ; U. VONES-LIEBENSTEIN, « Les débuts de l'abbaye de Saint-Ruf : contexte politique et religieux à Avignon au XI<sup>e</sup> siècle », *Crises et réformes dans l'église de la réforme grégorienne à la Préréforme. Actes du 115<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes*, Avignon, 1990, Paris, CTHS, 1991 (Congrès national des Sociétés savantes. Actes. Section d'histoire médiévale et philologie, 115), p. 9-25 ; *id.*, *Saint-Ruf und Spanien. Studien zur Verbreitung und zum Wirken der Regularkanoniker von Saint-Ruf in Avignon auf der iberischen Halbinsel (11. und 12. Jahrhundert)*, Paris, 1992-1996, 2 vol. (*Bibliotheca victorina*, 6).

<sup>35</sup> Le toponyme de Jurieux se retrouve sur la commune de La Boisse (Ain), avec les bois de Jurieux, situés à proximité de la chapelle Saint-Alban.

<sup>36</sup> ADR, 2 H 2 ; CL, I, n°11 p.23-24 ; U. CHEVALIER, *Codex diplomaticus... op. cit.*, n° IV, p. 6-7.

<sup>37</sup> E. CASPAR, *Das Register, op. cit.*, vol 1, n° 34, p. 447-449 pour la primatie ; n° 35, p. 450-452, correspond à la bulle envoyée aux évêques des provinces de Rouen, Sens et Tours, à la même date, leur indiquant que l'archevêque de Lyon est primat sur ces provinces.

<sup>38</sup> Raoul GLABER, *Histoires*, MGH, SS7, V, 4, p. 70, cité par A. KLEINCLAUSZ, *Histoire de Lyon*, Lyon, 1939, t. I, p. 113 : *Habetur enim antiquitus ipsa civitas index veri luminis maximae partis Galliae, quoniam illuc primitus praecones christianae fidei a sancto Policarpo, discipulo Iohannis apostoli, missi, devenientes universam illustraverunt regionem.*

et publié par M.-Cl. et G. Guigue en 1902<sup>39</sup> est aussi celui qui a été publié dans le Recueil des historiens de la France<sup>40</sup>. Il est daté entre 1221 et 1226, d'après l'obit de l'évêque de Mâcon, Ponce de Rochebaron et avant la mort de Renaud de Forez, archevêque de Lyon en 1226, soit un peu plus d'un siècle après la mort d'Hugues. Issu d'une famille de Bourgogne, il fut chanoine du chapitre cathédral de Lyon en 1073 avant de devenir évêque de Die. Son travail d'évêque réformateur et surtout de légat est célèbre<sup>41</sup>. Il entretint une relation épistolaire avec Yves de Chartres (v. 1040-v. 1115). Sur les soixante-deux lettres adressées à ou écrites par Hugues de Die, dix proviennent de leur échange. Faut-il rappeler la réforme qu'Yves de Chartres mena du chapitre Saint-Quentin de Beauvais dont il était prévôt<sup>42</sup>? Hugues de Die était aussi farouchement attaché à la primatie. Cela apparaît clairement dans une lettre d'Yves de Chartres dans laquelle on apprend qu'il refuse de sacrer le futur archevêque de Sens, ce dernier ne voulant pas prêter serment d'obéissance au primat<sup>43</sup>.

Son *obit* est très riche d'informations. Il fit don d'ornements liturgiques et de nombreux livres à l'Église de Lyon. Parmi les ouvrages qu'il légua, nombreux sont les textes de saint Augustin (vingt-trois titres) et d'Anselme de Cantorbéry. À l'intérieur de cette notice figure enfin la mention de la réforme de Saint-Irénée :

« *Apud Sanctum Hyreneum canonicos regulariter viventes constituit, quibus terras, que quondam juris ejusdem sancti fuerant, multo precio a laicis redemptas in communes usus eorum contradidit, eosque sub sua tuitione reservavit, et sub protectione suorum successorum, in presentia quamplurimum probabilium virorum, in eternum fore mandavit, atque ut hoc firmiter teneretur, omnibus hujus sue constitutionis violatoribus anathematis gladium intemptavit.* »<sup>44</sup>

Le vocabulaire est assez clair. Il s'agit bien d'une régularisation puisque les chanoines vivaient désormais *regulariter* et pratiquaient la vie commune, les terres données, reprises aux laïcs, étant *in communes usus eorum*. La communauté est placée sous la protection des archevêques. Est-ce une manière de relever la communauté qui montrait déjà quelques errements comme le synode romain de 1076 pouvait le suggérer? En tous les cas, quelques mois après la mort d'Hugues de Die, le pape Pascal II confirma les biens transmis<sup>45</sup> par une bulle conservée sous la forme d'une copie du

<sup>39</sup> Bibliothèque de l'université de Bologne, ms. 925 ; M.-Cl. GUIGUE et G. GUIGUE, *Obituaire de l'église primatiale de Lyon, texte du manuscrit de la bibliothèque de l'université de Bologne, XIII<sup>e</sup> siècle, publié avec une introduction et une table alphabétique*, Lyon et Paris, E. Vitte, 1902.

<sup>40</sup> J. LAURENT et G. GUIGUE, *Obituaires de la province de Lyon*, Paris, imprimerie nationale, 1933 (Recueil des historiens de la France, Obituaires, tome 5), vol. 1, p. 117-118 ; M.-Cl. GUIGUE, *Obituarium Lugdunensis ecclesiae*, Lyon, N. Scheuring, 1867, p. 128-130.

<sup>41</sup> K. R. RENNIE, *Law and practice in the age of reform. The legatine work of Hugh of Die (1073-1106)*, Turnhout, Brepols, 2010 (Medieval Church Studies, 17). Ce travail a notamment le mérite de répertorier les lettres d'Hugues et les conciles qu'il organisa pendant sa légation.

<sup>42</sup> P. LABEY, « Façonner la figure d'un réformateur. Le coutumier de Saint-Quentin de Beauvais et Yves de Chartres », dans J. BARROW, F. DELIVRE et V. GAZEAU (dir.), *Autour de Lanfranc (1010-2010) : Réforme et réformateurs dans l'Europe du Nord-Ouest (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Caen, PU de Caen, 2015, p. 241-253.

<sup>43</sup> PL 162, lettre 65 (col. 81D-82D) et 67 (col. 85A-87B).

<sup>44</sup> « Auprès de Saint Irénée, il a institué des chanoines vivant selon une règle, auxquels il a livré des terres qui étaient autrefois du droit du saint, rachetées à grand prix à des laïcs, *in communes usus eorum* (pour leur usage commun), et il les a placés sous sa garde et sous la protection de ses successeurs, en présence d'un très grand nombre d'hommes de qualité, il a ordonné pour l'éternité, et que cela tiendrait fermement, sous peine du glaive de l'anathème à tous ceux qui violeraient cette décision ».

<sup>45</sup> Archivio di Stato, Turin (AST désormais), bénéfices ecclésiastiques étrangers, *mazzo 5, Copia iurium Sancti Irenaei, fascicolo n° 1*, recueil de privilèges des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, constitué au XV<sup>e</sup> siècle, f° 12r-v ;

XV<sup>e</sup> siècle de plusieurs documents des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles constituant un recueil d'actes établi dans le but de faire valoir les droits du prieuré sur des propriétés situées dans les terres de Savoie, au XV<sup>e</sup> siècle, à quelques kilomètres de Lyon, près de Miribel<sup>46</sup>. Conservée à l'Archivio di Stato de Turin elle est restée méconnue de l'historiographie locale, mais fut transcrite et éditée par Paul Kehr. Datée du 21 juillet 1107, elle s'adresse aux fils « *in ecclesia beati Hyrenei penes Lugdunum canonicam vitam professis* ». Le pape rappelle qu'Hugues de Die plaça cette illustre « *congregatio* » « *sub regularis vite professione* ». Il leur avait concédé des terres et des vignes de *Campania* (Champagne ?) avec ses dîmes, le cimetière de Saint-Irénée, le clos d'une grande vigne proche de cette église ainsi qu'une autre vigne assortie de ses dîmes. Il protégeait aussi la communauté de toutes revendications (cf. fig. n° 4).

L'intérêt porté par les archevêques de Lyon ne cessa pas, même si la liste des actes concernant le prieuré est bien amoindrie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Une charte d'Amédée est conservée dans le même recueil du XV<sup>e</sup> siècle que celui qui contient la bulle de Pascal II. Cet acte de 1148 repris par Guichard de Pontigny<sup>47</sup> confirme la cession de terres près des Échets par Robod de Molon au prieuré. On retrouve ces biens dans une deuxième bulle, bien connue celle-là, qui confirma d'autres possessions et privilèges légués à Saint-Irénée, édictée par Eugène III (1145-1153) le 17 janvier 1151. Ce dernier prit le prieuré sous sa protection à la demande de l'archevêque Humbert de Bâgé (1148-1153)<sup>48</sup>. Ce deuxième acte est une liste des possessions acquises par le prieuré sans doute après sa transformation<sup>49</sup>. À sa lecture, on constate que ces biens confirmés

---

édition de la bulle dans P. KEHR, « Papsturkunden in Turin. Bericht über die Forschungen von L. Schiaparelli », *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaft zu Göttingen*. Philologisch-historische Klasse, 1901, Heft 1, n° 5, p. 89-90. Ainsi, J.-B. Martin ne l'a pas répertoriée dans son *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon : des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905. D. RICHE et M. RUBELLIN, « Le passage des papes à Lyon d'Urbain II à Eugène III (1095-1148) », dans Bernard BARBICHE et Rolf GROSSE, *Aspects diplomatiques des voyages pontificaux*, Paris, ENC-IHA, 2009 (Études et documents pour une *Gallia pontificia*, 6), p. 69-95 : les auteurs considèrent que le passage des papes à Lyon se fit de manière normale, Lyon se situant sur la route de France, mais qu'il ne démontre en rien une quelconque importance de la ville dans la politique pontificale. Voir également l'article de B. CHAUVIN, « Les conséquences diplomatiques des voyages pontificaux à travers les comté et duché de Bourgogne (milieu XI<sup>e</sup>-milieu XII<sup>e</sup> s.) », dans B. BARBICHE et Rolf GROSSE, *op. cit.*, p. 31-68. Ainsi, le pape Pascal II confirma également des privilèges et des biens aux abbayes de Saint-Martin de Savigny et Saint-Martin d'Ainay en février 1107.

<sup>46</sup> Miribel, chef-lieu de canton, Arrondissement de Bourg-en-Bresse, Ain.

<sup>47</sup> AST, bénéfices ecclésiastiques étrangers, *mazzo 5, Copia iurium Sancti Irenei, fascicolo n° 1, f° 2*. Il est indiqué *G Dei gracia Lugdunensis ecclesie minister huius humilis apostolice sedis legatus*. Il se trouve que seul Guichard de Pontigny correspond à ces critères. Élu archevêque en 1165, il ne prit réellement ses fonctions qu'en 1167 du fait du contexte politique complexe. Il confirme l'acte de l'archevêque Amédée passé en 1148 contenant cession faite par Robod de Mollon à Saint-Irénée des biens tenus en fief entre Gemelle et Rivoire de Fontaines et entre Rocharge et les Echets, et en particulier le fief de Rochetaillée.

<sup>48</sup> ADR 16 G 5, bulle du pape Eugène III (1151) ; une copie existe aussi dans AST, bénéfices ecclésiastiques étrangers, *mazzo 5, Copia iurium Sancti Irenei, fascicolo n° 1, f° 13r-14r*.

<sup>49</sup> Les églises de *Camponiaco* (Chaponost ou Champagne ?, 69), *Buxeriis* (Bussièrès, 42), *Chambosco* (Chambost, 69), *Sancti Stephani de Varennis* (Saint-Etienne-la-Varenne, 69), *Sancti Saturnini* (Montmelas-Saint-Sorlin, 69), *Palmiliaco* (Parmillieu, 38), *Chaarata* (Charette, 38), *Maipiaco* (Mépieu, 38), *Vallibus* (Vaulx-en-Velin ?, 69) *cum Pascuis, de Sancti Laurentii, de Monte Calvo* (Montchal, 42) *cum decimis et earum appenditiis, terram de Bruciaco* (Brussieu, 69), *terram de Chalmiliaco* (Charmilleux, commune de Miribel, 01) et de *Monte de Chavanno cum earum decimis*, ainsi que le droit d'utiliser le four de l'abbaye de Saint-Just. Parmi ces noms, à Bussièrès, se trouvait le prieuré de Saint-Albin, et à Saint-Etienne-la-Varenne, celui de Néty qui est aujourd'hui dans la commune de Saint-Etienne-des-Oullières. Un certain nombre de lieux dépendaient de Saint-Ruf dans le pouillé du XIII<sup>e</sup> siècle comme Vaulx-en-Velin et les autres lieux situés dans le département de l'Isère.

étaient peu nombreux et surtout qu'ils ne correspondaient plus à ceux reçus entre les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ceux-ci semblent avoir été conservés par Saint-Just, comme le confirme la bulle d'Alexandre III du 7 avril 1170<sup>50</sup>. Il paraissait cependant important d'obtenir une deuxième confirmation, gage de pérennité des possessions du prieuré. L'implication d'Humbert de Bâgé à Saint-Irénée semble avoir été plus importante. D'après une notice copiée par le Père jésuite Pierre Bullioud au XVII<sup>e</sup> siècle dans son *Lugdunum sacro-prophanum*, le prélat aurait commandé la construction de trois chapelles et la consécration de l'autel de la grande église de Saint-Irénée<sup>51</sup>. Le lien prégnant entre les archevêques et la communauté perdura au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. L'abbé qui était à la tête des deux communautés eut encore cette tâche difficile à mener jusqu'à ce que cette dignité fût assurée désormais par l'archevêque en 1290. Les serments prêtés par les chanoines, abbés et obédienciers ont été publiés par l'archiviste lyonnais Marie-Claude Guigue qui les a datés du XII<sup>e</sup> siècle, sans élément de datation particulier, en dehors des mentions d'abbé, d'obédiencier ou de chanoine de Saint-Irénée et de Saint-Just, puisque les actes sont conservés sous forme de copies<sup>52</sup>. Cette datation du XII<sup>e</sup> siècle reste surprenante et s'appuie en vérité sur les deux vocables qui apparaissent dans ces serments, à savoir les « *Sancti Yrenei canonici Sanctique Justi* ». On peut penser qu'en émettant l'hypothèse que la séparation entre les deux communautés se fit au début du XII<sup>e</sup> siècle, Marie-Claude Guigue ne pouvait pas dater ce texte après la régularisation de Saint-Irénée. Or il semble bien que, encore jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, l'abbé, l'obédiencier et les chanoines prêtaient serment aux membres des deux communautés, et pas seulement par souci de continuité. Cependant, il ne semble pas que les chanoines de Saint-Irénée furent présents lors des prestations de serment.

#### La place de saint Irénée ?

La communauté de Saint-Irénée naquit de sa séparation avec Saint-Just pendant l'archiépiscopat d'Hugues de Die, entre le début de l'année 1083 et sa prise de possession de l'archevêché de Lyon sur lequel il fut appelé le 24 octobre de l'année précédente, et sa mort en 1106. On peut cependant tenter de resserrer cette fourchette en tenant compte de trois éléments liés aux reliques de Saint-Irénée dont le corps reposait dans cette église. Le premier concerne la confirmation des biens légués à Saint-Ruf par Gébuin et confirmé par Hugues de Die en 1092. Le suivant se rapporte à la mention dans les *Annales de Marbach* de la remise de reliques de Saint Irénée à Manegold de

<sup>50</sup> ADR 12 G 96 ; CL I, n° 42, p. 62-64.

<sup>51</sup> CL, I, n° 34, p. 49 : au 6 avril 1153, « *tria capellas in majori ecclesia S. Irenei ad pertinentia S. Joannis, ad sinistram altare in honorem Sancte Trinitatis et beatorum Nicolai atque Germani, confessorum, in quo est de oleo sepulchri S. Nicolai cum reliquis sociorum S. Irenei ad dextram vero sacellum Dei et Marie Madelanie et Sanctae Affrae martyris* ».

<sup>52</sup> ADR 12 G 178, serment de l'obédiencier et du sacriste ; 12 G 343 : prestations de serments des archevêques comme abbés ; CL I, n° 13 à 15, p. 26-28 ; G. GUIGUE, *Cartulaire des fiefs de l'Eglise de Lyon 1173-1521*, Lyon, E. Vitte, 1893, n° VI, p. 8-10 : G. Guigue a édité les éléments provenant de l'installation de Guillaume de Thurey, archevêque comme abbé de Saint-Just le 15 juin 1359. Quelques différences infimes existent entre les deux textes édités de serment de l'abbé. En ce qui concerne l'obédiencier de Saint-Just qui devint le véritable chef de cette communauté, il semble apparaître pour la première fois vers 1146-1150, *Obituarium ecclesiae Sancti Pauli Lugdunensis*, M.-Cl GUIGUE (éd.), Bourg-en-Bresse, Gromier Aîné éditeur, 1872, appendice, n° 1, p. 57-59. Le document qui devrait être conservé dans ADR 12 G 181 manque.

Lautenbach en 1096 par l'archevêque Hugues<sup>53</sup>. Cette abbaye de chanoines réguliers dirigée à partir de 1094 par le réformateur Manegold prit d'ailleurs le vocable de Saint-Irénée. Ce dernier, comme Hugues et Anselme de Cantorbéry, fut proche d'Yves de Chartres et donc de cette même mouvance réformatrice. Enfin, l'association faite par Eadmer (ca. 1060-ca. 1126), auteur de *l'Historia novorum in Anglia* vers 1115. Eadmer était un proche de saint Anselme archevêque de Cantorbéry qui devint archevêque en 1093 après avoir été abbé du Bec. Du fait de ses différends avec les rois d'Angleterre Guillaume II le Roux, puis Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, au sujet du renoncement à la provision des bénéfices ecclésiastiques et en particulier aux évêchés, Anselme, quant à lui prônant la reconnaissance du pape comme seul détenteur de ce pouvoir. Ainsi, Anselme partit en exil à deux reprises : une première fois en 1098-1099 et une seconde fois entre 1103 et 1105. Lors de chacun de ses exils, il fut reçu par Hugues de Die à Lyon et de réels liens d'amitié se nouèrent. En témoignent les écrits d'Anselme qu'Hugues possédait et qu'il légua au chapitre. Eadmer alla jusqu'à écrire que « *Divisi ergo sunt in istis ab invicem, et Anselmus summo cum honore et gaudio a venerabili Hugone Lugdunensi archiepiscopo et toto clero susceptus, in maiorem ecclesiam ductus est, ibique ut pater et dominus loci ab omnibus habitus* »<sup>54</sup>. L'archevêque de Cantorbéry était reçu dans la cathédrale comme s'il était dans sa propre église. Le récit d'un miracle qu'il relate nous intéresse plus particulièrement. Après la mort d'Hugues de Die et d'Anselme, près de Saint-Irénée (*ad Sanctum Ireneum*) deux *ancillae Dei* « *juxta idem oratorium [Beate Marie Magdelenaee], pro Deo reclusis locuturus* ». Une de ces recluses, du nom d'Atheleide, vit la Vierge Marie qui répondit aux questions qu'elle lui avait posées au sujet d'Hugues de Die et Anselme, quant à leur sort depuis leur mort. La Mère de Dieu lui répondit que tout irait bien pour Hugues et encore mieux pour Anselme<sup>55</sup>. Il est assez remarquable de voir, peut-être de manière fortuite, le rapprochement fait par Eadmer entre Hugues de Die et Saint-Irénée. Ce passage fut repris par Guillaume de Malmesbury dans ses *Gesta pontificum Anglorum* (ca. 1125-1126) et ensuite dans la *Vita Anselmi* de Jean de Salisbury<sup>56</sup>. Cet ensemble d'éléments nous invite à penser que la régularisation de Saint-Irénée a pu se conduire entre 1092 et 1105. La présence de Guillaume de Baffie, évêque d'Auvergne et abbé de Saint-Irénée en 1096 lors de la confirmation par Hugues de Die de la cession de l'église de Moingt à l'abbaye de La Chaise-Dieu permettrait-elle de dire qu'à cette date Saint-Irénée n'était pas encore réformée ?<sup>57</sup> Cela repousserait à 1096/97 le *terminus post quem* de la transformation de la communauté.

<sup>53</sup> À la lecture de divers documents provenant de Saint-Ruf, on peut voir que des reliques de saint Irénée avait été remises à cette communauté et à l'abbaye-mère en particulier. Voir plus loin l'importance de saint Irénée dans le processus de régularisation et sans doute dans le renforcement de la primatie lyonnaise.

<sup>54</sup> MGH, ed. R PAULI, SS 13, 1881. Des éditions d'Eadmer récentes associées à des traductions ont été publiées : *Eadmeri historia novorum in Anglia, Et opuscula duo de vita Sancti Anselmi et quibusdam miraculis ejus*, éd. M. RULE, Cambridge, Cambridge University Press, 2012; EADMERO, *Historia novorum in Anglia*, éd. A. TOMBOLINI (dir.), Milan, Jaca Book, 2009. Pour la citation donnée, nous renvoyons à l'édition italienne, p. 326.

<sup>55</sup> EADMERO, *op. cit.*, p. 452-455 pour le récit complet.

<sup>56</sup> *Id.*, *op. cit.*, p. 548 pour Guillaume de Malmesbury ; pour Jean de Salisbury : PL 199, col. 1039A-B (BHL 530) ; *Anselm & Becket. Two Canterbury Saints' Lives by John of Salisbury*, R. E. PEPIN (trad.), Toronto, Pontifical Institute of Medieval studies, 2009, p. 70.

<sup>57</sup> Archives départementales de la Haute-Loire 1 H 142 pièce n° 1. Il n'est pas cité par J. BEYSSAC, « Les abbés du chapitre de Lyon et abbés de Saint-Just », *Revue d'histoire de Lyon*, 1913, p. 401-412.

Le culte de saint Irénée était assez développé dans la province de Lyon, sans doute plus qu'on ne pourrait l'imaginer, avant même la réforme, par exemple par le biais de la tradition de l'évangélisation des diocèses suffragants de Lyon, en lien avec le cycle de la Passion, mais pas seulement. Ainsi, à Saint-Bénigne de Dijon<sup>58</sup>, ou dans l'église Saint-Jean de la Grotte à Autun<sup>59</sup> (église souterraine sous la cathédrale Saint-Nazaire, peut-être l'ancien baptistère) se trouvait un autel dédié à Saint-Irénée. Quelques églises du diocèse ou à l'extérieur sont sous le vocable du saint : dans le diocèse à Luriecq (42), Briennon (42), Châtillon-la-Palud (01), Bessenay (69), ainsi qu'une chapellenie à Saint-Just au XIV<sup>e</sup> siècle ; à l'extérieur, en plus des édifices cités ci-dessus, nous avons pu trouver une église Saint-Marcellin et Saint-Irénée à Châteauroux-les-Alpes (05)<sup>60</sup>. Cette importance va plus loin. Certains documents provenant de Saint-Ruf montrent que l'on disposait de reliques du saint et qu'un autel lui était dédié. Ainsi, le *Liber ordinis* de Santa Cruz de Coimbra dont la première partie vient directement de Saint-Ruf, fut recopié en 1135/36 par un chanoine de Santa Cruz, Dominique, peu de temps après la création de la communauté de chanoines réguliers (1132). Il s'agissait d'une fête à neuf leçons avec une grande révérence qui était consacrée au Père de l'Église et à ses compagnons martyrs<sup>61</sup>. On voit, par ailleurs, dans le rituel de Santa Cruz de Coimbra, daté du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, que saint Irénée, ses compagnons et saint Just, étaient cités dans les litanies utilisées à deux moments : lors des rogations, au milieu du chœur, deux frères récitaient une litanie, où les saints lyonnais apparaissent en bonne place, après les archanges et les apôtres, les premiers martyrs, les premiers papes, juste après *sanctus Beraldus et socii*, Justus étant mentionné comme martyr après Irénée ; et, lors de la profession du novice, le prélat qui dirigeait l'office prononçait une autre litanie, dans laquelle on les retrouvait dans la liste des martyrs, juste après Maurice et Denis et leurs compagnons<sup>62</sup>.

De plus, des reliques de saint Irénée furent remises aussi lors de la dédicace de l'église d'Artajona en Navarre<sup>63</sup> : les évêques Sanche de Larrosa de Pampelune (1122-1142), Arnaud de Girone, évêque de Carcassone (1113-1130), et Miguel Cornel, évêque de Tarazona (1118-1151), apportèrent les reliques de saint Sernin de Toulouse au nom duquel l'église fut dédicacée et auxquelles on ajouta des reliques de saints locaux comme Exupère, Volusien ou Foy mais aussi une relique du pape Calixte et enfin une

<sup>58</sup> *Chronica venerandorum abbatum illustriumque hujus beatissimi Athletae Christi Benigni Divionensis monasterii benefactorum atque fundatorum*, PL 162, notamment col. 819D-820A.

<sup>59</sup> A. de CHARMASSE, *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, Genève, Mégariotis Reprints, 1978 [reprint de l'édition de Paris, Durand, 1865], 2<sup>e</sup> partie, p. 208-209, n<sup>o</sup> CXXIX.

<sup>60</sup> Une enquête plus complète sur la présence de reliques ou de vocables liés à saint Irénée est en cours.

<sup>61</sup> Ag. F. FRIAS, *Fontes de cultura portuguesa medieval : o Liber ordinis Sanctæ Crucis Colimbrensis*, Dissertação de doutoramento em filosofia apresentada à Faculdade de Letras da Universidade do Porto, Porto, 2001, p. 105, n<sup>o</sup> 215 : « *De vigilia apostolorum Patri et Pauli et de diei festo festo et officio et quid legatur ad mensam et de uesperis ipsius diei. (...) Sed eo die festiuitas nouem lectionum Yrenei sociorumque eius nobis occurrit, de qua totum nocturnum ac diurnum celebramus officium et post terciam missam maiorem ad altare ipsorum dicamus. Pro reuerentia uero reliquiarum quas habemus et alatriis quod eius honore consecratum est, (...)* ». Je remercie Yannick Veyrenche de m'avoir communiqué cette information.

<sup>62</sup> J. de OLIVEIRA BRAGANÇA, « Rituel de Santa Cruz de Coimbra. Porto, Biblioteca Municipal, ms 858 », *Didaskalia*, VI (1976), p. 123-202 et plus particulièrement p. 169 et 176.

<sup>63</sup> C. DOUAIS, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200)*, Paris-Toulouse, 1887, n<sup>o</sup> 664, p.442, Artajona était un prieuré de Saint-Sernin de Toulouse.

de saint Irénée<sup>64</sup>. Cette consécration se déroula en pleine phase de reconquête. L'évêque Miguel fut le premier au lendemain de la *Reconquista*. Sanche fut associé au développement de maisons de chanoines réguliers comme à Roncevaux ou à San Miguel de Aralar. Quant à l'évêque de Carcassonne, en dehors de quelques mentions éparses, son action est assez peu connue<sup>65</sup>.

On voit bien, à travers ces quelques exemples, que les reliques de saint Irénée et son culte jouèrent un rôle non négligeable dans cette période de réforme. L'obtention de ces reliques passa incontestablement par Hugues de Die comme ce fut le cas avec Marbach mais en tous les cas par la communauté qui conservait le corps du saint. D'ailleurs ces reliques devinrent un véritable enjeu, au point qu'un différend débuta au XIII<sup>e</sup> siècle entre Saint-Just et Saint-Irénée<sup>66</sup>.

#### Pourquoi cette régularisation de Saint-Irénée ?

Il semblerait que cette transformation fasse suite à une scission à l'intérieur de la communauté gérant les deux édifices. Saint-Irénée, dont les liens avec l'archevêque semblaient étroits, au moins depuis l'époque carolingienne, et qui était peut-être même gérée directement par l'archevêque du fait de la présence de la tombe de saint Irénée, le « saint Paul » de Lyon, premier évêque dont l'on conserve les reliques, les dépouilles des martyrs de 177 ayant été brûlées et leurs cendres dispersées comme le raconte Eusèbe de Césarée. Relevée une première fois et associée à Saint-Just, mise en avant depuis 868 et pendant tout le X<sup>e</sup> siècle, ce ne fut qu'à la fin de ce siècle, et peut-être après l'immixtion du comte vers 993 que Saint-Irénée perdit de sa prédominance sur Saint-Just, l'interdit jeté en 1076 correspondant à une forme de déchéance de l'église, passée sous le contrôle d'une autorité extérieure, qu'elle soit comtale ou autre. C'est pourquoi il semblait important que les archevêques puissent récupérer Saint-Irénée, la tombe du premier saint évêque, disciple de Polycarpe, lui-même disciple de Jean. C'est d'ailleurs dans cette église que l'archevêque Gébuin fut inhumé. Comment réaliser cela sans mettre en avant ce que l'on considère comme une forme pure de vie qu'est la *vita canonica sub regularis* ? La scission semblait inévitable. Gébuin fut-il alors tenté de régulariser l'ensemble de la communauté ? Il est difficile de le dire. Les indices archéologiques mis au jour par Jean-François Reynaud à Saint-Just, comme le projet de bâtir un chevet avec déambulatoire et chapelles rayonnantes, pourraient en être le marqueur<sup>67</sup>. En tous cas, les liens entre les deux communautés perdurèrent à travers la liturgie, les chanoines de Saint-Just se rendant à Saint-Irénée à l'occasion de certaines

---

<sup>64</sup> Il n'est pas précisé dans le texte de quel Irénée il s'agit, mais il semblerait difficile de voir les reliques du martyr de *Sirmium* ou du martyr romain.

<sup>65</sup> *Gallia christiana*, Paris, 1739, t. VI, col. 873-874.

<sup>66</sup> Ce différend est connu grâce à un procès-verbal d'une visite des corps saints conservés à Saint-Just, dressé en 1287, selon lequel les enquêteurs retrouvent dans la crypte trois tombes portant des inscriptions qui permettent de les attribuer à Irénée et ses deux compagnons, selon la tradition Alexandre et Épipode. La conclusion de ce procès entre 1410 et 1413 montra que les saints étaient inhumés à Saint-Irénée. M.-Cl. GUIGUE, « Visite des corps saints de l'église St Just de Lyon en 1288 », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1879, p. 116-117 ; ADR 12 G 129 et 130. Un catalogue des corps saints conservés à Saint-Just en 1240 indique la possession des corps des saints Irénée, Épipode et Alexandre (ADR 12 G 129).

<sup>67</sup> J.-Fr. REYNAUD, « L'art roman et l'art gothique (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », dans A. PELLETIER, J. ROSSIAUD, Fr. BAYARD, P. CAYEZ, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, p. 214-233, plus particulièrement p. 220-221.

fêtes comme lors de la procession de l'Ascension, celle des Rameaux, à la Saint-Epipode ou à la Saint-Irénée notamment et les chanoines de Saint-Irénée devaient aller à Saint-Just le mercredi des Rogations, pour la fête des Macchabées, ancien vocable de Saint-Just, et pour les fêtes de saint Just en août et en octobre<sup>68</sup>.

## L'organisation du prieuré

### Le fonctionnement interne

Aucun texte, aucun statut ou autre document normatif ne permet de savoir précisément en quoi consista réellement cette régularisation puisque l'on ne peut connaître le fonctionnement du prieuré qu'à partir des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles grâce à un registre de délibérations capitulaires conservé et de mentions éparses dans les sources pontificales qui livrent une description rapide de son organisation (cf. fig. n° 5). En dehors de l'abbé, évoqué plus haut, le véritable chef de la communauté devint le prieur<sup>69</sup>. Paret, premier prieur, est attesté entre 1146 et 1150<sup>70</sup>. Il participa à différents accords comme celui qui déterminait les obligations de Mathieu, viguier de Saint-Just, et de ses héritiers envers l'obédiencier et le chapitre de Saint-Just, ou celui qui concernait les oblations des églises dépendantes dues par le chapelain de paroisses au prieur de Sainte-Marie de la Platière de Lyon rattachée à Saint-Ruf. Il est enfin nommé dans la bulle d'Eugène III.

Le prieur était élu par le chapitre comme le montre l'élection de Jacques de *Milliaco* élu à Pâques 1486<sup>71</sup>. L'élection est ensuite confirmée par l'archevêque<sup>72</sup>. D'après les deux plates-tombes conservées de prieurs (cf. fig. n° 6), celui-ci avait le privilège de porter la mitre, comme l'avaient aussi par ailleurs les chanoines du chapitre cathédral et des collégiales de Lyon<sup>73</sup>. D'autres officiers existaient comme le prieur claustral, le

---

<sup>68</sup> J. ROUX, *La liturgie de la sainte Église de Lyon*, Lyon, 1864, p. 99-111.

<sup>69</sup> Les bulles pontificales du XIV<sup>e</sup> siècle sont bien claires à ce sujet. Dans les lettres, il est noté : « *prior monasterii s Yrenaei lugdunensis per priorem soliti gubernari* » dans G. MOLLAT (éd.), *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes*, 16 vol., Paris/Rome, de Boccard/École française de Rome, 1904-1947, n° 27327, 20 décembre 1326, notamment.

<sup>70</sup> CL I, n° 31, p. 44-45 ; ADR 16 G 5 ; AST mazzo 5, fascicolo 1, f° 2-3 et 13-14 ; *Obituarium ecclesiae Sancti Pauli*, *op. cit.*, n° 1, p. 57-59.

<sup>71</sup> ADR 16 G 2, 2v°. La cote 16 G 2 correspond au seul et unique registre de délibérations capitulaires médiéval couvrant la période 1486-1489 et ne comporte que quelques dizaines de folios.

<sup>72</sup> ADR 10 G 1407 en 1337 pour Zacharie Sauvage et en 1340 pour Humbert de *Murciaco* ; ADR 16 G 2, 2v pour Jacques de *Milliaco* par l'archevêque Charles de Bourbon en 1486.

<sup>73</sup> Effectivement, de par les inventaires des ornements liturgiques, les manuscrits liturgiques et les plates-tombes de certains chanoines, l'usage de la mitre était accordé aux chanoines du chapitre cathédral et par extension aux chanoines des communautés de la ville. Certains auteurs ont prétendu que ce privilège venait de l'emprunt de la couleur rouge portée par les chanoines en faveur des cardinaux par Innocent IV, au moment de sa présence à Lyon pour le concile. En retour il aurait concédé ce privilège du port de la mitre. Cependant, aucun acte ne permet de confirmer ou d'infirmer ces dires. J. de SAINT-AUBIN, *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon, ancienne et moderne*, Lyon, chez Benoist Coral, 1666, p. 123. De plus, en 1762, un mémoire fut rédigé en faveur du prieur et du chapitre de Saint-Irénée, passé depuis 1702 dans la Congrégation de France par lequel ils se défendent de ne pas avoir adopté le nouvel habit alors décidé en 1748 par le chapitre cathédral, ils eurent l'obligation de porter les habits liturgiques communs aux chapitres de la Ville de Lyon dont la mitre à l'autel : M<sup>e</sup> COCHIN, *Mémoire pour les prieur, sacristain, chanoines réguliers et chapitre de S. Irénée de Lyon, de la Congrégation de France...*, Paris, imprimerie de Knapen, 1762, 14 p. Les chanoines de Lucques reçurent ce privilège de Grégoire IX.



sacriste, le chamarier<sup>74</sup>, l'infirmier, l'aumônier et le courrier. Ils figurent dans les listes de présence lors des réunions capitulaires de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les premiers chanoines ne sont pas mentionnés avant 1200. Leur nombre n'est pas connu, même si l'historiographie a souvent considéré que le nombre de six chanoines qui auraient été attribués à l'église en 868 serait resté immuable. La lecture du registre de délibérations capitulaires de 1486-1489 montre bien que cela est faux. Même si la communauté ne disposait pas à cette période d'un nombre important de frères, il est impossible de connaître le nombre de membres lors de sa régularisation et encore moins de son évolution pendant tout le Moyen Âge. Des prieurs sont également nommés dans ce même registre : ceux de Cuzieu, de Néty et de Saint-Albin. À ceux-ci s'ajoute celui de Belleville sur lequel nous sommes mieux renseigné.

#### La constitution d'un réseau ?

Il semble qu'un petit groupe de prieurés ait été constitué. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, seuls trois sont mentionnés dans les actes officiels conservés. Ces trois prieurés sont repérés dans le pouillé du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle (cf. fig. n° 7)<sup>75</sup>. Ils correspondent pour la plupart à des lieux situés sur l'emprise des terres citées dans la bulle d'Eugène III<sup>76</sup> et sont légèrement à l'écart des axes de communications. Saint-Albin (Bussières) n'est pas très loin des cols permettant de venir de Roanne vers Lyon, Cuzieu est à proximité de Saint-Galmier dans la plaine du Forez en zone suburbaine et Néty se trouve sur le coteau oriental du Beaujolais, non loin de Belleville (cf. fig. n° 8). Nous ne connaissons rien de l'organisation de ces prieurés par rapport à Saint-Irénée, l'essentiel des sources conservées datant de la période moderne et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, quelques éléments archéologiques ou artistiques peuvent apporter des informations sur ces établissements<sup>77</sup>.

#### L'exemple de Belleville

La deuxième communauté, plus importante et étroitement liée à Saint-Irénée, est celle de Sainte-Marie de Belleville<sup>78</sup> (cf. fig. n° 9). Les sires de Beaujeu fondèrent le

---

<sup>74</sup> La dénomination de « chamarier », venant du latin « *camerarius* » se retrouve dans la région de Lyon et de Vienne. Ce terme a fait l'objet d'une entrée dans *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

<sup>75</sup> A. LONGNON, *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, C. Klincksieck, 1904, p. 4, 7 et 14.

<sup>76</sup> Voir note 49 supra. ADR 16 G 52 : les prieurés devaient des réfusions ou pensions annuelles en faveur du chapitre comme ceux de Saint-Albin, Néty, Saint-Sorlin, Vaulx-en-Velin, Croizieu ou Cuzieu et Rivas. Cela fut rappelé en 1418 en chapitre. D'après le pouillé du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, les prieurés de Vaulx-en-Velin et de Rivas ne dépendaient pas de Saint-Irénée, mais de Saint-Ruf pour le premier et de l'abbaye d'Ainay pour le second.

<sup>77</sup> En ce qui concerne Saint-Albin : J.-P. HOUSSEL, J.-M. FRANCESCHI, *Roanne et son arrondissement. Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*, Roanne, Horvath, 1984, p. 164-165. De ce prieuré, il ne reste que quelques ruines, l'église ayant été démontée pierre par pierre en 1923 à la suite d'un achat. Le prieur de Saint-Albin, Jacques des Bessons, est représenté sur une enluminure conservée à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, Paris, mn Mas 0135. Il fit appel au maître de l'Entrée de François I<sup>er</sup> à Lyon. E. BURIN, *Manuscript illumination in Lyons : 1473-1530*, Turnhout, Brepols, 2001, n° 86 p. 201-202. Pour Néty (Saint-Étienne-des-Ouillières) : quelques éléments de sculptures ont pu être mis au jour dans les vignes autour de la colline. Des ossements ont été retrouvés au sud-ouest du château construit au XIX<sup>e</sup> siècle. Je remercie M. Guinand pour ces précieuses informations.

<sup>78</sup> L'acte de fondation et les transformations successives sont conservés par le biais de copies ADR 10 G 531 (copie moderne de 1662) ; la copie la plus ancienne est un *vidimus* de 1520, vidimant un *vidimus* de 1296 (Arch. nat., P 1388, n°22 ; édition par Guigue dans CL I n° 39, p.53-58).

prieuré de Belleville à une dizaine de kilomètres au nord de Villefranche-sur-Saône, créé avant 1140-1141<sup>79</sup>. Humbert III à la tête de la seigneurie de Beaujeu et de la famille éponyme prit cette décision peu de temps après son retour de Terre Sainte. Ainsi, en 1158 fut fondée l'église en l'honneur de la Vierge Marie, *in loco qui Bellavilla dicitur*. Dès le départ, le lien entre cette nouvelle fondation et les chanoines de Saint-Irénée fut une évidence : *canonicos regulares Sancti Irenaei, qui religiones Domino deservirent, in ea constituit*. Les chanoines du chapitre cathédral concédèrent l'église d'Aiguerande *cum omni parrochiato suo*, les terres, le port et les droits afférents. Même si ce furent des chanoines de Saint-Irénée qui vinrent desservir cette création ex-nihilo, les liens avec le prieuré-mère restèrent importants. Chaque année, aux synodes, Belleville devait deux marcs d'argent. Elle conservait avec l'archevêque le *ius capellanie* (choix du *capellanus*, par exemple). L'église fut consacrée par l'archevêque Héraclé de Montboissier et l'évêque Ponce de Mâcon en 1160. Humbert la dota de possessions et de revenus importants comme les lieux nécessaires à la vie des chanoines : *ipsum locum ubi ecclesiam, domos et officinas canonicorum aedificaverat et coemeterium donavit, deinde hortum, vercherias et grangias ibidem sitas et in alio quecumque habebat terras et prata*. Il y ajouta un nombre important d'ornements afin de décorer l'autel : croix et lampes, un calice d'argent, des candélabres, des encensoirs, une situle, des reliquaires (*duo brachia deaurata*, quatre petites croix dorées *in quarum duabus de vera cruce habetur*, une châsse en pierre *cum catena et sera argentea, un philateriam doré in qua continentur reliquae prophetarum cum vera cruce*, une petite croix d'argent *in qua continentur de vera cruce octo setllae quarum quinque petfiunt argenteo*, deux *capsae* d'ivoire pleine de reliques) une croix en ivoire sculpté, des vêtements sacerdotaux en soie, des dalmatiques, des tuniques dont deux de soie en drap d'Antioche), des livres (épistolier, évangélaire avec un fermoir d'argent, *l'elucidarium* (d'*Honorius Augustodunensis* ?), ou un recueil de vies des Pères *quas orationarios in usus Hierusalem*). Tous ces ornements précieux furent vraisemblablement ramenés de Terre Sainte où Humbert III s'était rendu vers 1140 et où il se fit templier. Il rentra après 1145<sup>80</sup>. En 1164, il se présenta à Lyon dans le chapitre de la *major ecclesia* en présence de l'archevêque Drogo (Dreux de Beauvoir), partisan de l'empereur et de l'antipape Victor III. Sa motivation était d'ériger ce prieuré en abbaye tout en restant dans l'entourage de Saint-Irénée. *Hanc concordiam cum ecclesia Sancti Irenei fecit, ut ecclesiam de Bellavilla de prioratu in abbatiam promoveret*. Il est ajouté *ut abbatia perpetua subjectione pertineat ad ecclesiam Sancti Irenei*. Etienne, prieur de Saint-Irénée fut choisi comme premier abbé. Au mois d'août suivant, Guichard, fils d'Humbert III, décéda et fut le premier à être inhumé dans la nouvelle église. Humbert en profita pour doter encore la communauté de manges et de moulins sur la Saône. En 1168 fut consacré l'édifice en présence de l'archevêque Guichard de Pontigny, opposant de Drogo, désormais soutenu par Humbert III. La dédicace eut lieu en 1179. Cette création de Belleville montre bien toutes les faveurs qu'ont reçues les chanoines réguliers en ce milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le séjour d'Humbert en Terre Sainte a pu peser dans le choix de chanoines réguliers, les communautés régulières jouant un rôle important d'encadrement dans cette région du pourtour méditerranéen. Le choix de Saint-Irénée renforça sa réputation au moins au niveau local. Cependant, très vite, le seigneur choisit d'affranchir sa fondation d'une dépendance à un prieur. Il créa une abbaye, titre plus prestigieux, de surcroît dans le but d'accueillir les sépultures d'une

<sup>79</sup> M. MERAS, *Le Beaujolais au Moyen Age*, Villefranche-sur-Saône, 1956, p. 30.

<sup>80</sup> M. MERAS, *Le Beaujolais*, *op. cit.*, p. 31-32.

famille dont l'importance ne cessa de croître dans les jeux politiques locaux, mais aussi au-delà.

Ce prieuré a eu une histoire millénaire même si son importance fut largement négligée par l'historiographie du fait du déficit de sources écrites. Après une organisation originale l'associant à une autre église, cette communauté étant dirigée par un abbé commun, elle fut réformée et régularisée par l'archevêque de Lyon Hugues de Die. Elle représente l'exemple même d'un établissement réformé grégorien. Il est assez difficile de parler de réseau, au vu du nombre réduit de prieurés repérés et attestés. Cependant, avec la distribution des reliques du Père de l'Église, et la dispersion de son culte à travers les vocables et les reliques attestées, on peut se demander si le prélat lyonnais a voulu fonder une congrégation autour de Saint-Irénée (et de saint Irénée), à l'image de Saint-Ruf ou bien s'il a utilisé les reliques de saint Irénée comme élément de diffusion de la réforme, afin de lutter « contre les hérésies » du moment, comme la simonie, ce qui pourrait expliquer la présence de reliques et de son culte aussi à Saint-Ruf<sup>81</sup>. Les termes utilisés dans les lettres d'Hugues de Die peuvent le montrer. Quoi qu'il en soit, cette congrégation ou *religio* a eu un rayonnement plutôt limité, à l'échelle du diocèse, au même titre que d'autres petites congrégations comme celle de Saint-Germain-en-Brionnais dans le diocèse d'Autun, ou Saint-Pierre de Mâcon<sup>82</sup>. Ce n'est qu'à partir des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, avec l'intégration à la congrégation des chanoines de France que la documentation devient plus abondante.

---

<sup>81</sup> Nous renvoyons aux travaux de José Luis NARVAJA sur Irénée au Moyen Âge : « Recepción de Ireneo en la Edad Media : el *Adversus Haereses* en las bibliotecas de Inglaterra », *Teología y Vida*, 55/4 (2014), p. 595-606 ; id. « Recepción de Ireneo de Lyon en el siglo XII : el Liber de sectis hereticorum et orthodoxe fidei dogmata », dans R. BERNDT, M. FEDOU, *Les réceptions des Pères de l'Église au Moyen Âge. Le devenir de la tradition ecclésiale. Congrès du Centre Sèvres-Facultés jésuites de Paris (11-14 juin 2008)*. Actes, Münster, 2013, 2 vol. (Archa verbi. Subsidia, 10), vol. 1, p. 529-542. Il est notamment intéressant de retrouver des influences d'Irénée dans Rupert de Deutz, grand défenseur des chanoines réguliers dans Hildegarde de Bingen ou dans l'œuvre de l'archevêque Baldwin de Cantorbéry. Cela rappelle l'ancienneté des liens entre Lyon et l'Angleterre, et surtout la présence de deux de ses prédécesseurs à Lyon, Anselme dont nous avons parlé et, dans les années 1160, Thomas Becket.

<sup>82</sup> J. RICHARD, « La congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais : l'évêque Aganon d'Autun et le renouveau de la vie commune au XI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1963, p. 289-298.